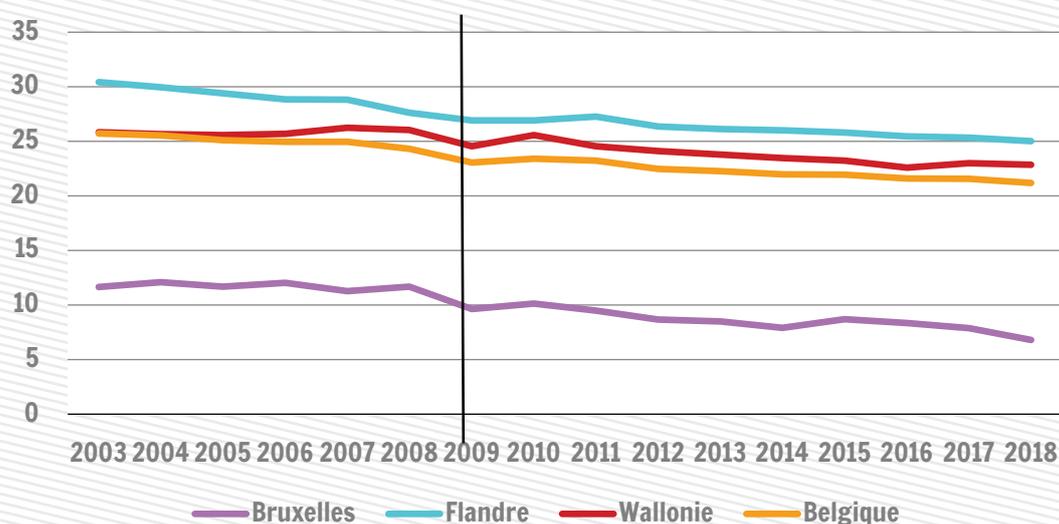


Tissu sectoriel de l'économie wallonne

23%

Part de l'industrie dans
le total de valeur ajoutée
brute wallonne (à prix courants)
pour l'année 2018

Part de l'industrie dans la valeur ajoutée brute (en %)



Sources : ICN, 2003 à 2008 (Version février 2019), 2009 à 2018 (Version janvier 2021) ; Calculs : IWEPS (février 2021)

En Wallonie, la part de l'industrie (en y incluant la construction) s'élevait à 23 % du PIB en 2018 contre 25 % en Flandre et 7 % à Bruxelles. La Région bruxelloise étant particulièrement tournée vers les services (93 % contre 74 % pour la Flandre et 76 % pour la Wallonie).

Sur la dernière décennie, le repli de l'industrie se constate dans les trois régions du pays. Ce repli a été plus important en 2008-2009 sous l'effet de la crise économique et financière et se matérialise par la diminution plus importante de la part des branches d'activité liées à l'industrie entre 2008 et 2009 tant en Wallonie qu'à Bruxelles et en Flandre. En effet, la part moyenne de l'industrie en Wallonie se situait à 26 % entre 2003 et 2008 contre 24 % entre 2009 et 2018. Le rebond wallon en 2010 pourrait s'expliquer par la forte croissance de la valeur ajoutée dans l'industrie pharmaceutique liée à l'épisode de la grippe aviaire durant cette période.

La chute de l'industrie dans la valeur ajoutée wallonne s'est combinée à une contribution plus faible de l'industrie à la croissance de l'activité en Wallonie dans le sens où la valeur ajoutée de l'industrie n'aurait retrouvé son niveau d'avant crise qu'en 2015 alors que la valeur ajoutée de la totalité de l'économie a crû à un rythme bien plus élevé entre 2009 et 2018 (+22,2 % pour l'industrie contre +31,2 % pour l'ensemble de l'économie). En Flandre, la valeur ajoutée des branches d'activité industrielles a continuellement augmenté au cours des dernières années et a permis à l'économie flamande de dépasser son niveau d'avant crise bien avant la Wallonie, soit en 2011.

Tissu sectoriel de l'économie wallonne

Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2019

Spécialisation sectorielle en fonction de la valeur ajoutée de 2019	Indice de spécialisation			Importance de la branche (en % du total)		
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Flandre
Industrie pharmaceutique (CF)	1,89	0,10	0,93	4,22	0,22	2,08
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques (CG)	1,45	0,05	1,12	1,70	0,06	1,31
Enseignement (PP)	1,36	0,84	0,91	9,45	5,83	6,28
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (EE)	1,31	0,66	0,98	1,23	0,62	0,92
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (QB)	1,27	0,61	1,02	3,14	1,51	2,51
Activités pour la santé humaine (QA)	1,26	0,74	0,98	5,66	3,34	4,39
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD)	1,26	0,87	0,94	1,72	1,19	1,29
Administration publique (OO)	1,23	1,75	0,66	9,13	12,94	4,91
Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (CH)	1,16	0,08	1,22	1,86	0,14	1,96
Activités immobilières (LL)	1,15	0,79	1,01	10,55	7,24	9,26
Construction (FF)	1,00	0,46	1,17	5,44	2,49	6,33

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2021)

En comparaison de la structure sectorielle de l'ensemble du pays, l'activité économique wallonne enregistre une spécialisation très conséquente dans l'industrie pharmaceutique mais aussi des spécialisations dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, dans les services d'enseignement, de santé, dans la production et la distribution d'eau, dans l'administration publique, dans les activités immobilières, dans la production et la distribution d'eau et dans une moindre mesure la construction, pour les branches qui représentent au moins 1 % de la valeur ajoutée wallonne.

La Région bruxelloise est plus spécialisée dans les branches liées aux services (surtout dans les activités financières et d'assurances) ainsi que dans les administrations publiques alors que la Flandre, elle, est plus spécialisée dans les branches industrielles, le commerce et la construction.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN.

Les spécialisations sectorielles sont mises en évidence au départ du rapport entre la part régionale de la valeur ajoutée d'une branche d'activité dans le total de la valeur ajoutée régionale et cette même part mesurée au niveau national. S'il dépasse l'unité, un tel indice désigne une représentation relativement plus forte de la branche d'activité dans la région considérée.

Pertinence et limites

Les données pour la valeur ajoutée en 2019 sont calculées selon la méthode provisoire et sont susceptibles d'être revues lors de la prochaine publication, en février 2022.

Les séries publiées par l'ICN dans les comptes régionaux commencent désormais à l'année 2009. Des données antérieures sont disponibles auprès de l'ICN mais elles n'ont pas encore été adaptées aux modifications méthodologiques intervenues dans les comptes régionaux en 2020 (cf. note méthodologique). Une rupture de série a lieu entre 2008 et 2009 et les résultats pour la période 2003-2008 seront adaptés au cours de l'année 2021.

Pour en savoir plus :

<https://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2019>

<https://www.nbb.be/fr/statistiques/comptes-nationauxregionaux/methodologie>

Personne de contact : **Yves Tilman** (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2022**